



L'honorable sénateur Thanh Hai Ngo BULETTIN DE NOUVELLES



SENATE | SÉNAT
CANADA

HIVER/PRINTEMPS 2020

MESSAGE DE LA PART DU SÉNATEUR NGO

J'espère que vous et vos proches êtes en sécurité et en bonne santé pendant cette période difficile. Je souhaite commencer par exprimer mon profond respect et ma gratitude à tous les travailleurs de première ligne qui continuent, avec tant de courage, à fournir des services essentiels aux Canadiennes et Canadiens. Alors que le monde fait collectivement face à la pandémie de COVID-19, je vous exhorte tous à continuer de suivre les conseils des autorités de santé publique afin que nous puissions minimiser, autant que possible, la propagation du virus. Je suis convaincu que les Canadiennes et Canadiens continueront de faire preuve de compassion envers leurs voisins à chaque jour, et ce, avec une détermination renouvelée. J'ai bon espoir que nous vaincrons le virus et acquerrons une sagesse et une perspective inestimable découlant de cette expérience.

Cordialement,

Sénateur Thanh Hai Ngo



JOURNÉE DU PARCOURS VERS LA LIBERTÉ 2020 ET PROGRAMME DE STAGES D'ÉTÉ REPORTÉS

En raison de la pandémie de COVID-19 et des déclarations d'état d'urgence mises en place à travers le pays, le programme de stage d'été du sénateur Ngo pour 2020 est reporté jusqu'à nouvel ordre. Si les circonstances le permettent, nous espérons pouvoir proposer le programme ultérieurement en 2020. Sinon, il se déroulera comme à l'habitude, pendant la période d'été 2021.

Tous les candidats sélectionnés cette année seront automatiquement invités à prendre part à la prochaine édition du programme de stage.

Les commémorations de la Journée du Parcours vers la liberté et les cérémonies de levée du drapeau sont également annulées dans toutes les villes, y compris celle qui devait avoir lieu sur la Colline du Parlement, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

LE BUREAU DE L'HONORABLE
SÉNATEUR THANH HAI NGO

SENATE | SÉNAT
CANADA

PROGRAMME DE STAGES D'ÉTÉ
ANNULÉ

senatorngo.ca/summer-internship-program @SENATORNGO

MOTION PRESSANT LE GOUVERNEMENT DU CANADA D'IMPOSER DES SANCTIONS EN VERTU DE LA LOI MAGNITSKI

Sénateur Ngo et sénateur Housakos ont introduit une motion le 10 décembre dernier et ont présenté leurs discours le 12 décembre, 2020. La motion « demande au gouvernement du Canada d'imposer des sanctions contre les responsables chinois et/ou ceux de Hong Kong, conformément à la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (loi de Sergueï Magnitski), à la lumière de la violation des droits de la personne, des principes de justice fondamentale et de l'état de droit à l'égard des manifestations en cours à Hong Kong et à la persécution systématique de minorités musulmanes en Chine. »

Pour lire les discours, veuillez consulter le lien suivant: https://sencanada.ca/fr/content/sen/chamber/431/debates/004db_2019-12-12-f

MOTION SUR LE TIBET

Le 26 février 2020, le sénateur Ngo a réintroduit sa motion sur le Tibet et a délivré son discours le lendemain. La motion « exhorte le gouvernement du Canada à soutenir activement l'autonomie véritable du Tibet et, par conséquent, à demander également à la République populaire de Chine :

- a) de renouveler le dialogue sino-tibétain de bonne foi et sur la base de l'approche de la voie du milieu;
 - b) de respecter les droits religieux du peuple tibétain et de cesser toute ingérence dans le processus de reconnaissance du successeur ou de la réincarnation du 14^e dalaï-lama;
 - c) de respecter les droits linguistiques, la liberté de déplacement, de pensée et de conscience du peuple tibétain;
 - d) de libérer tous les prisonniers politiques tibétains, y compris le plus jeune prisonnier politique Gendhun Choekyi Nyima (panchen-lama), et de cesser toute détention arbitraire de dissidents;
 - e) d'accorder au Canada un accès diplomatique réciproque sans restriction au Tibet;
 - f) de protéger le plateau du Tibet qui sert de château d'eau pour l'Asie, et qui nourrit plus d'un milliard de vies en Asie;
- Que le Sénat exhorte le gouvernement du Canada à soulever les enjeux tibétains en toute occasion avec la Chine en vue de prendre les mesures nécessaires additionnelles afin de réduire les tensions et de rétablir la paix et la stabilité au Tibet. »

Pour lire le discours, veuillez consulter le lien suivant: https://sencanada.ca/fr/content/sen/chamber/431/debates/013db_2020-02-27-f



LÉGISLATIONS CONCERNANT LA COVID-19 DÉBATTUES LORS DE SESSIONS AU SÉNAT DU CANADA

Les 25 mars, 11 avril, 1er et 15 mai, le sénateur Ngo s'est joint à un nombre restreint de collègues dans la Chambre du Sénat pour étudier et adopter des lois qui, respectivement, fournissent un soutien financier indispensable aux Canadiennes et Canadiens pendant la pandémie de COVID-19.

Le projet de loi C-13, Loi concernant certaines mesures en réponse à la COVID-19 qui aide à soutenir l'économie canadienne, comprend des mesures, tels que des transferts directs, reports d'impôt et des moyens pour garantir l'accès au crédit, et ce, pour aider les particuliers et les entreprises

Le projet de loi C-14, Loi no 2 concernant certaines mesures en réponse à la COVID-19, met en place, parmi d'autres mesures, la subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), une subvention salariale de l'employeur de 75%.

Le projet de loi C-15, Loi concernant la prestation canadienne d'urgence pour étudiants (maladie à coronavirus 2019), qui vient mettre en place des mesures pour aider financièrement les étudiants de niveau postsecondaire ainsi que les récents diplômés de niveau secondaire et postsecondaire qui ont perdu des opportunités d'emplois à cause de la COVID-19.

Le projet de loi C-16, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du lait, pour répondre aux besoins urgents des producteurs agricoles et des transformateurs alimentaires canadiens durant cette période difficile.

Lors des quatre sessions, la séance s'est déroulée en « Comité plénier », permettant ainsi aux sénateurs de poser des questions aux ministres du Cabinet et aux responsables de la santé publique du Canada sur ces projets de lois urgents.



Le 11 avril, les sénateurs ont autorisé trois comités à étudier et examiner la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales étudiera des éléments des projets de loi C-13 et C-14 ainsi que la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19 et ses conséquences économiques, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie étudiera de manière générale la réponse du gouvernement à la pandémie de la COVID-19, et pour assurer que nous allons être en mesure de tirer des leçons importantes de notre expérience découlant de cette pandémie, les sénateurs ont également créé un nouveau comité, le Comité sénatorial spécial sur les leçons tirées de la pandémie de la COVID-19 et sur la préparation future, cédulé pour commencer ses travaux en octobre 2020.

Le 25 mars, le sénateur Ngo a adressé les questions suivantes:

Au ministre des Finances, l'hon. Bill Morneau:

Question #1:

Sénateur Ngo : Peu de temps après qu'on ait déclaré que l'épidémie de COVID-19 avait atteint les proportions d'une pandémie, le gouvernement a émis une interdiction de voyager et a demandé aux Canadiens de prendre les précautions nécessaires pour aider à ralentir la propagation du virus. Comme la situation s'aggravait de jour en jour, de nombreux Canadiens ont pris la décision nécessaire et responsable d'annuler leurs projets de voyage. Les compagnies aériennes ont réagi en offrant diverses options de voyage souples, donnant notamment aux voyageurs la possibilité de repousser la date de leur voyage plutôt que de réclamer un remboursement. Par conséquent, pour éviter de mettre leur vie et leur santé en péril, nombre de Canadiens ont opté pour un moindre mal, soit reporter leurs déplacements à plus tard.

Dans la situation actuelle, beaucoup de Canadiens ont besoin d'argent pour payer leurs factures et acheter de la nourriture et des produits essentiels. Or, ce n'est pas avec un bon de voyage qu'ils pourront payer. Que fera le gouvernement pour que les Canadiens obtiennent un remboursement? Par ailleurs, le gouvernement peut-il également s'assurer que les compagnies aériennes rembourseront les Canadiens une fois qu'elles auront été renflouées?

M. Morneau : Merci de votre question. Je suis certain que nous devons faire face à des difficultés qui surviendront dans des secteurs auxquels nous ne nous attendons pas actuellement. L'une d'entre elles portera certainement sur notre capacité à nous déplacer dans un avenir rapproché. Les compagnies aériennes éprouveront des difficultés, et nous collaborerons avec elles pour gérer la situation. De toute évidence, sur le plan individuel, les difficultés dont vous parlez sont bien réelles.

À l'heure actuelle, ma priorité est l'urgent besoin de verser une prestation aux Canadiens qui leur permettra de joindre les deux bouts durant la période où, manifestement, beaucoup de gens seront privés de leur source normale de revenu. C'est la priorité.

Évidemment, une partie de la prochaine étape, que nous devons franchir non pas d'ici quelques semaines, mais bien d'ici quelques heures, est de déterminer comment nous pouvons nous assurer que les entreprises sont capables de faire la transition entre la crise et la prochaine étape. C'est de la plus haute priorité pour les petites et moyennes entreprises. De surcroît, dans le cas de certaines grandes entreprises, comme les compagnies aériennes, non seulement elles n'engrangent pas de recettes provenant de réservations, mais elles doivent aussi rembourser les gens, ce qui entraîne un déficit. Par conséquent, nous collaborons avec elles. Bien sûr, favoriser la réussite de ces entreprises nous permettra de faire en sorte qu'on s'occupera adéquatement des consommateurs, et c'est ce que nous nous efforçons de faire actuellement.

Question #2:

Sénateur Ngo : Outre les pressions économiques que la pandémie de coronavirus exerce sur les provinces, l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador doivent composer avec l'effondrement des cours de l'énergie, qui sont à leur plus bas niveau depuis 20 ans.

Monsieur le ministre, vous avez parlé de mesures de relance à l'égard des activités d'assainissement et des puits de pétrole abandonnés. Qu'est-ce que le gouvernement compte faire exactement pour aider ces provinces et l'industrie canadienne de l'énergie dans ces circonstances exceptionnelles, quelle forme prendra cette aide et avec quelle rapidité sera-t-elle offerte?

M. Morneau : Permettez-moi d'aborder en premier lieu la question. De toute évidence, le secteur de l'énergie se trouve dans une situation particulièrement précaire. Contrairement à tous les autres secteurs canadiens qui sont aux prises avec un problème énorme, mais unique, le secteur de l'énergie se heurte à trois problèmes.

Premièrement, il y a la situation actuelle concernant l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, la Russie et l'Arabie saoudite ne réussissant pas à s'entendre quant à la stabilisation du marché pétrolier. Deuxièmement, il y a le tumulte des marchés boursiers, qui rend très difficile tout financement. Troisièmement, il y a la COVID-19. Il s'agit là de problèmes bien réels.

Comme vous l'avez mentionné, les provinces subissent effectivement des pressions et des contraintes. Nous communiquons quotidiennement avec elles pour discuter des répercussions que ces problèmes ont sur les recettes des gouvernements provinciaux. Nous communiquons aussi d'heure en heure avec les représentants du secteur de l'énergie pour déterminer comment mettre à leur disposition des possibilités de crédit appropriées. C'est ce que nous faisons actuellement.

Je ne sais pas encore avec certitude quand cette aide sera offerte, mais on ne parle pas ici de semaines. Dans quelques heures, ou peut-être dans quelques jours, nous pourrions assurer la mise en place de facilités de crédit, surtout pour les petites et moyennes entreprises de ce secteur. Puis, il y a le grand sous-secteur pétrolier et gazier. La plupart de ses 10 plus grandes entreprises entretiennent des relations de crédit avec les banques et, dans la majorité des cas, ont du crédit à leur disposition. Cependant, elles sont également soumises à de fortes pressions. Nous nous penchons donc individuellement sur chaque cas dans ce secteur.

Tout cela est important, mais comme je l'ai dit à d'autres aujourd'hui dans cette enceinte, nous nous concentrons d'abord sur les personnes. Nous étudions des façons de soutenir les entreprises, et nous continuerons à le faire.

Au ministre de la Santé, l'hon. Patty Hajdu:

Question #1:

Sénateur Ngo : Comme la COVID-19 se répand à une vitesse alarmante, nous savons que cette situation sans précédent pourrait durer des mois. En ce moment même, certaines régions d'Asie sont aux prises avec une deuxième vague de cas.

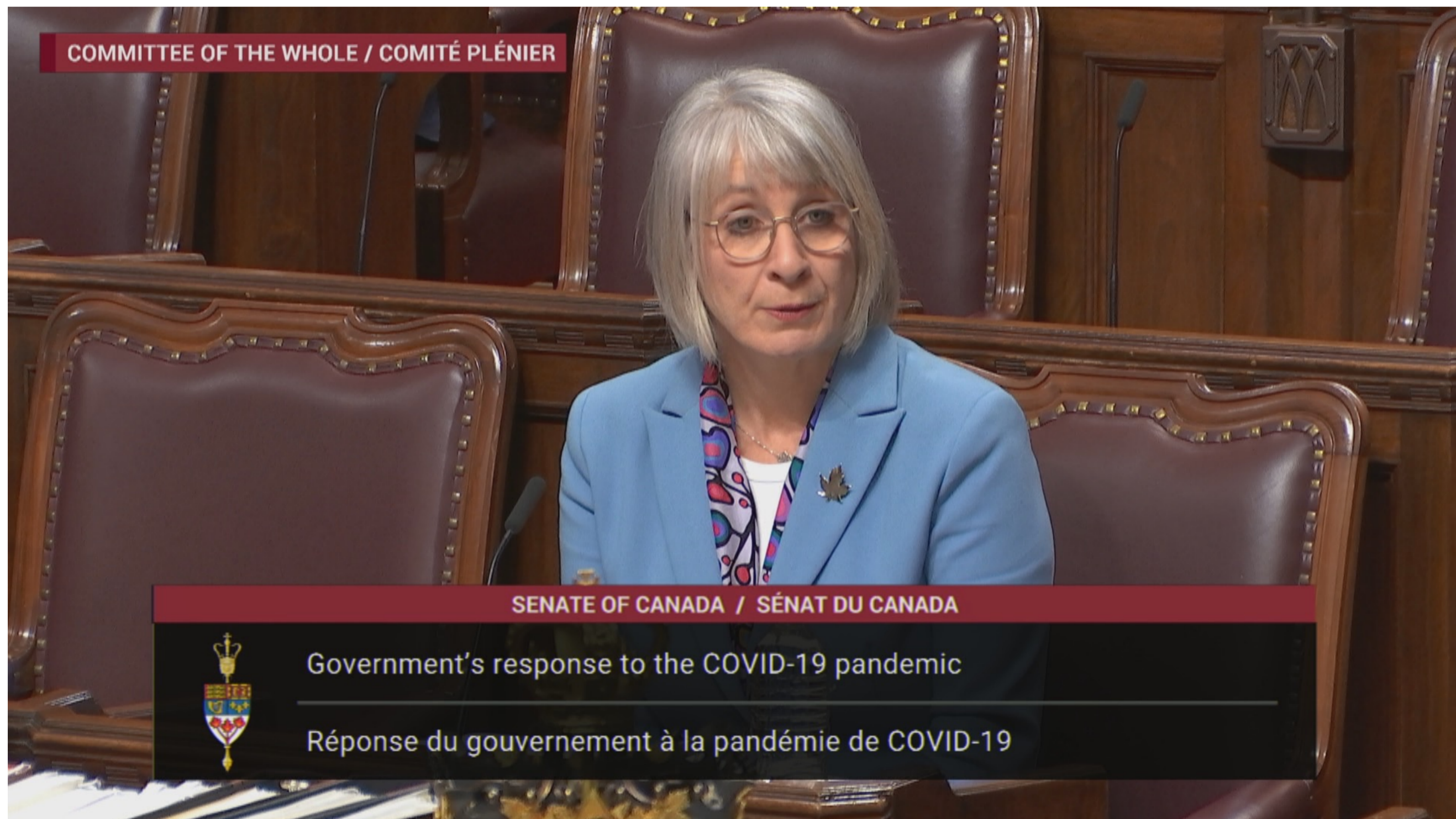
La semaine dernière, la Dre Tam a affirmé que le Canada devrait se préparer à une deuxième vague. Actuellement, combien de mois le gouvernement s'attend-il à ce que la situation se poursuive? Sommes-nous prêts pour une nouvelle vague?

Mme Hajdu : Merci, sénateur. Je pense que c'est la question que se posent tous les Canadiens — en fait, tous les citoyens du monde. Comment sortir de la situation dans laquelle se trouve la planète?

Par exemple, Wuhan, la ville qui a été la première touchée par l'épidémie, commence à assouplir certaines de ses mesures d'isolement et de restriction des services, et adopte progressivement des mesures pour relancer l'économie et la vie quotidienne des citoyens. Pour autant, la situation continuera d'être délicate en l'absence de vaccin, de traitement ou de progrès scientifique en matière d'immunité. Il y a beaucoup de choses intéressantes qui sont faites, toutes sortes de mesures de dépistage. Certes, nous utilisons actuellement des tests de dépistage, mais des recherches sont également menées dans le domaine de la sérologie pour déterminer combien de personnes ont été exposées et le niveau d'immunité qu'elles pourraient avoir.

Je rappelle aux honorables sénateurs que ce virus est avec nous depuis trois mois et que la science n'a rien de simple. Les recherches scientifiques prennent du temps et avant qu'il y ait une percée, il faut un certain degré de certitude. À cet égard, je tiens à remercier tous les chercheurs et les scientifiques du monde entier qui travaillent sans relâche, y compris les scientifiques canadiens qui sont à l'avant-garde des efforts déployés pour obtenir des réponses à vos questions, sénateur. Malheureusement, nous ne les avons pas encore.

Je vais présenter plus tard aujourd'hui au Cabinet certains de nos scénarios les plus optimistes. Ils ne sont pas nécessairement ceux que les Canadiens aimeraient entendre. La Dre Tam a été très claire et moi aussi. Ce n'est pas une question de quelques semaines. Nous parlons, comme vous l'avez indiqué, de quelques mois. Je pense que le monde entier cherche une solution pour se sortir de cette situation beaucoup plus rapidement, mais nous devons compter sur les scientifiques et les chercheurs pour nous aider à y arriver en toute sécurité.



Sénateur Ngo : Qu'en est-il de la deuxième vague? Sommes-nous prêts?

Mme Hajdu : Sénateur, présentement, nous nous préparons pour la première vague. Il m'est difficile de dire si nous serons prêts pour la seconde vague, alors que nous déployons des efforts colossaux pour nous préparer en vue de la première vague qui s'apprête à déferler. Lorsque viendra la deuxième vague, nous aurons en main davantage d'information. Ce que les Canadiens et tous les habitants de la planète peuvent espérer, c'est que la recherche et la science nous donneront un remède qui pourrait, par exemple, atténuer la gravité de la maladie chez les plus vulnérables et leur éviter des conséquences dramatiques, dont la mort, et qu'un vaccin soit découvert afin d'immuniser la population.

Au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, l'hon. Bill Blair:

Sénateur Ngo : Nous avons fermé la frontière aux étrangers le 18 mars. Le 9 mars, Israël avait déjà fermé la sienne et imposé la quarantaine obligatoire à tous les voyageurs — la quarantaine obligatoire, pas volontaire. Pourquoi le Canada n'a-t-il pas agi plus tôt?

M. Blair : Merci, sénateur. Je signale que nous avons en fait mis en place les premières mesures de dépistage amélioré dans les aéroports internationaux du pays le 22 janvier. Nous avons mis en place un processus de dépistage pour tous les voyageurs en provenance de la région de Wuhan, le foyer de contamination en Chine. Nous avons étendu ce processus au début février. Nous adaptons notre intervention en fonction de l'évolution de la situation et conformément aux conseils de l'Organisation mondiale de la santé et des très compétents responsables de la santé publique du Canada. Nous prenons les mesures voulues à mesure qu'elles s'imposent.



Le 11 avril, le sénateur Ngo a adressé les questions suivantes:

Au ministre des Finances, l'hon. Bill Morneau:

Question #1:

Sénateur Ngo : Monsieur le ministre, ma question concerne les seuils de 50 000 dollars à 1 million de dollars du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Il s'agit d'un grave problème pour les petites et moyennes entreprises qui ne pourront tout simplement pas être admissibles. Je pense entre autres aux travailleurs autonomes, aux entreprises individuelles, aux salons de coiffure et de manucure, aux femmes de ménage, à d'autres propriétaires d'entreprises dont le revenu repose sur les dividendes plutôt que sur un salaire, à ceux qui ont peu d'employés.

Monsieur le ministre, qu'est-ce qui justifie l'établissement de ces seuils? À votre connaissance, combien de petites entreprises ces seuils excluront-ils?

M. Morneau : Vous soulevez un point important que d'autres ont aussi soulevé. Nous travaillons à faire en sorte que le système fonctionne de la façon dont il a été conçu. Au départ, il faut comprendre que, dans le système canadien actuel, bien des gens ont créé une entreprise simplement pour des raisons fiscales. Bien des entreprises au pays n'existent que pour faciliter la gestion de la situation fiscale d'un particulier.

Ce n'est pas ce genre d'entreprises que nous voulons soutenir au moyen de ce prêt de 40 000 \$. Nous voulons soutenir les petites entreprises.

Dans le cas des personnes qui détiennent une microentreprise ou une entreprise individuelle, nous croyons que la Prestation canadienne d'urgence est une mesure appropriée. Il s'agit de 5 000 \$ **[veuillez noter que le montant devrait se lire 500\$]** par semaine pendant 16 semaines soit, si on annualise, l'équivalent de 26 000 \$ que pourrait recevoir une personne. Je comprends que certains souhaiteraient un niveau de soutien plus élevé, mais nous voulons nous assurer qu'il y ait suffisamment de soutien.

QUESTIONS POSÉES PAR LE SÉNATEUR NGO

En termes de chiffres, c'est à plus d'un million de petites entreprises que ce prêt de 40 000 \$ pourra être accordé. Il s'agit donc d'une mesure très vaste que nous avons mise en place pour aider les entrepreneurs à réduire le manque à gagner au cours des prochains mois. Nous continuons de nous pencher sur les critères d'admissibilité à ce prêt pour veiller à ce qu'il soit bien ciblé. Comme toutes les situations qui sont survenues pendant cette crise, celle-ci est dynamique et nécessite que nous prenions les mesures appropriées. Je n'ai pas de nouvelles informations à vous relayer à ce sujet, mais nous poursuivrons notre travail dans ce dossier.

Question #2:

Sénateur Ngo : Deuxièmement, le gouvernement a annoncé cette semaine que d'autres modifications seraient apportées à la subvention salariale et il espère pouvoir faire passer la période d'attente de six semaines à trois semaines. Malheureusement, selon moi, cette période d'attente est encore trop longue. De nombreuses entreprises sont sur le bord de la faillite ou ont fermé leurs portes à tout jamais. Il s'agit d'une période très sombre pour les propriétaires d'entreprises. Plus d'un million d'employés ont été mis à pied. Ces entreprises et ces travailleurs ont besoin d'aide immédiatement et ne peuvent plus se permettre d'attendre.



Pourquoi le gouvernement ne met-il pas en œuvre des mesures immédiates et nécessaires, comme le remboursement de la TPS payée au cours de la dernière année, qui permettraient réellement d'aider financièrement les propriétaires de petites entreprises? Il s'agit pourtant du genre de soutien dont ils ont besoin à l'heure actuelle pour se maintenir à flot et conserver leurs employés pendant qu'ils attendent de recevoir la subvention salariale.

M. Morneau : D'abord, nous essayons de rendre la subvention salariale disponible le plus rapidement possible. Nous avons trouvé le moyen le plus rapide de le faire, et j'espère qu'il faudra moins de temps que ce qui a été annoncé. C'est ce à quoi nous nous efforçons.

Ensuite, nous avons fourni des liquidités aux entreprises. Le report du paiement de la TPS et des impôts a permis de débloquer des liquidités sans attendre. Ce sont des mesures importantes.

QUESTIONS POSÉES PAR LE SÉNATEUR NGO

Il n'est tout simplement pas faisable de rembourser la TPS, idée qui a été avancée par certains, et ce, pour trois raisons. D'abord, les entreprises détiennent la TPS en fiducie; ce n'est pas leur argent. Elles ne possèdent en fait pas cet argent. Nous ne pouvons donc pas leur rembourser quelque chose qui ne leur appartient pas.

Ensuite, la manière dont la TPS est appliquée varie beaucoup. En raison de la manière dont elle fonctionne, c'est de la valeur ajoutée que les entreprises profitent parce que la TPS prend en compte les crédits sur les intrants. Cela aurait donc un effet significatif sur certains et aucun sur d'autres, comme les agriculteurs.

Enfin, notre système de TPS diffère d'une province à une autre, et déterminer la TPS ou la TVH province par province prendrait trop de temps. Ce serait vraiment inefficace.

Nous y avons réfléchi. Cela ne marche pas. Alors, nous essayons de faire parvenir l'argent aux Canadiens aussi vite que possible et de la manière la plus pratique possible. Nous pensons avoir trouvé le meilleur moyen.

Le même jour, le sénateur Ngo, au nom de ses collègues, le sénateur Wells et la sénatrice Martin, a posé deux autres questions (au ministre des Finances), comme suit:

Question #1:

Sénateur Ngo : J'ai deux questions. La première, de la part du sénateur Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador et, la deuxième, de la sénatrice Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

Monsieur le ministre, nos aînés sont touchés le plus sévèrement par la pandémie de la COVID-19. Je m'inquiète des répercussions financières de la COVID-19 chez les aînés dans ma province, Terre-Neuve-et-Labrador, et ailleurs au pays. Nos aînés sont isolés. Ils sont plus dépendants des autres pour se procurer des articles essentiels, et ils ont besoin d'une aide financière additionnelle tout au long de la pandémie.

Les aînés ont besoin de médicaments plus que toute autre tranche de la population. Les pharmacies limitent les achats par visite. Cela augmente les coûts liés aux honoraires des pharmaciens et autres frais que de nombreux aînés ne peuvent pas payer.

Ma question va comme suit : comment le gouvernement réglera-t-il ce gros problème alors que de nombreux aînés sont au seuil de la pauvreté et que, pour eux, une augmentation des dépenses pour un article signifie qu'il y aura moins d'argent pour d'autres articles essentiels?

M. Morneau : D'abord, nous sommes conscients que les aînés sont, à bien des égards, les plus touchés par cette crise parce qu'ils s'inquiètent beaucoup pour leur santé. Par conséquent, soutenir le système de santé est crucial pour donner confiance aux aînés.

De toute évidence, nous ne voulons pas que les aînés aient à retirer de l'argent de leur régime d'épargne-retraite au même rythme, c'est pourquoi nous avons réduit de 25 % le montant qu'ils doivent retirer de leur fonds enregistré de revenu de retraite. Cette mesure n'aura aucune incidence sur un grand nombre des aînés les plus pauvres dont vous parlez.

La bonne nouvelle, c'est que les aînés les plus pauvres de ce segment de la population ont toujours des sources de revenus, soit la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. Ainsi, contrairement à d'autres Canadiens, leurs revenus n'ont pas diminué. L'une des mesures que nous avons mises en place, à savoir le crédit pour la TPS accordé aux personnes à faible revenu, a des répercussions sur plus de 80 % des aînés vivant seuls et sur plus de 40 % des aînés vivant en couple. Toutes ces personnes ont vu leurs revenus augmenter considérablement, même si leurs sources de revenus n'ont pas diminué. Nous devons continuer à examiner ce dossier, mais nous croyons avoir pris certaines décisions qui auront une incidence positive sur les aînés.

Question #2:

Sénateur Ngo : Je vous remercie. La deuxième question est celle de la sénatrice Yonah Martin de la Colombie-Britannique, et elle est en lien avec la question de la sénatrice Coyle au sujet des entreprises en démarrage qui ont obtenu leur permis d'exploitation cette année et qui n'ont pas enregistré de recettes en 2019-2020. Les propriétaires doivent utiliser leurs épargnes personnelles pour bâtir et démarrer leur entreprise en se disant que celle-ci va générer des revenus dans l'année. Le gouvernement a forcé les entreprises non essentielles à fermer, mais celles qui étaient en démarrage ne satisfont pas aux exigences du nouveau programme que vous avez annoncé.

Quand allez-vous introduire des mesures d'aide destinées aux entreprises en démarrage ou revoir les programmes existants afin qu'ils tiennent compte de ces entreprises et de ces familles qui peinent à survivre pour des raisons indépendantes de leur volonté?

M. Morneau : Tout d'abord, il est important de souligner que ces entreprises ont accès à un certain nombre de mesures d'aide. Vous parlez de la Subvention salariale d'urgence du Canada, mais, comme tout le monde, les employés de ces entreprises sont aussi admissibles à la Prestation canadienne d'urgence. Deuxièmement, les entreprises qui rémunèrent des employés seront également admissibles au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, c'est-à-dire à un prêt sans intérêt de 40 000 \$. Elles ont donc accès à d'autres mesures d'aide si elles ne sont pas admissibles à la Subvention salariale d'urgence du Canada en raison des critères liés au revenu.

Sénateur Ngo : Quand pensez-vous mettre en place les mesures d'allégement fiscal pour les entreprises en démarrage?

M. Morneau : Je n'ai pas dit que je mettais en place de telles mesures. Beaucoup de gens ont des préoccupations un peu partout au pays, et je les comprends très bien. Nous essayons d'aider les gens de manière judicieuse, donc nous devons nous montrer équitables et prévoir des mesures d'aide appropriée.

Le 1er mai, le sénateur Ngo a adressé les questions suivantes:

Au ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées, l'hon. Carla Qualtrough:

Question #1:

Sénateur Ngo : Madame la ministre, lundi, lors de sa conférence de presse quotidienne, le premier ministre a affirmé, et je cite :

On est en situation de confinement [...]. Il n'y a pas assez d'emplois pour les Canadiens à travers le pays. [...] il n'y a pas assez d'emplois pour les étudiants.

Pourtant, le Québec et l'Ontario ont demandé l'aide du gouvernement fédéral afin d'envoyer l'armée dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée, car il y a là un manque criant de personnel, tout comme dans les secteurs de l'agriculture, des poissons et des fruits de mer, où l'on évoque une forte pénurie de main-d'œuvre. Ce sont des travailleurs étrangers qui arrivent durant cette crise grâce au Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Les Canadiens qui ont perdu leur emploi veulent travailler; les étudiants aussi. Ces emplois peuvent être comblés par ceux-ci.

Outre le fait de mettre les étudiants en contact avec les employeurs de la région, comme vous l'avez dit, pourquoi n'y a-t-il pas de mesures beaucoup plus concrètes et tangibles dans le projet de loi C-15, afin de les inciter davantage à travailler dans ces secteurs plutôt que d'attendre les travailleurs étrangers, qui doivent être mis en quarantaine pendant 14 jours dès leur arrivée au Canada?



Mme Qualtrough : Je vous remercie de votre question, qui contient plusieurs questions. Je commencerai avec les travailleurs étrangers.

Nous savons, bien sûr, qu'il y a des Canadiens, notamment des étudiants, qui se cherchent du travail, mais notre pays aura toujours besoin des travailleurs étrangers. Cela n'a pas changé avec cette pandémie. Nous sommes en mesure, de toute évidence, de redoubler d'efforts pour orienter les étudiants vers des occasions d'emploi, et nous devons poursuivre ces efforts. Cela ne doit pas forcément se trouver dans la loi. Nous avons des programmes très riches consacrés à l'emploi des étudiants. Je me suis engagée à créer des débouchés pour les étudiants par l'intermédiaire de ces programmes.

Question #2:

Sénateur Ngo : Merci de votre réponse, madame la ministre. Je n'en suis pas vraiment satisfait, mais je peux m'en accommoder.

Je passe à ma deuxième question. Le gouvernement affirme que les Canadiens recevant la Prestation canadienne d'urgence et la subvention salariale devront rendre l'une ou l'autre. Si les étudiants reçoivent en même temps la Prestation canadienne d'urgence, parce qu'ils y sont admissibles, et la Prestation canadienne d'urgence pour étudiants, devront-ils remettre l'une d'entre elles comme devront le faire les Canadiens qui reçoivent la prestation et la subvention salariale?

Mme Qualtrough : La réponse courte à cette question, sénateur, est oui. Bien qu'une personne puisse être admissible à ces deux formes de prestations, il n'est pas possible de les toucher en même temps. Le gouvernement a fixé une limite de 16 semaines de prestations, qu'il s'agisse de la Prestation canadienne d'urgence ou de la Prestation canadienne d'urgence pour étudiants. Par l'intermédiaire de l'ARC, nous sommes en mesure d'exiger qu'une personne rembourse l'argent reçu en trop si elle bénéficie des deux prestations en même temps, mais il faut qu'elle ait fait une fausse déclaration. Ainsi, une personne qui demande la Prestation canadienne d'urgence pour étudiants doit attester qu'elle ne reçoit pas déjà la Prestation canadienne d'urgence.

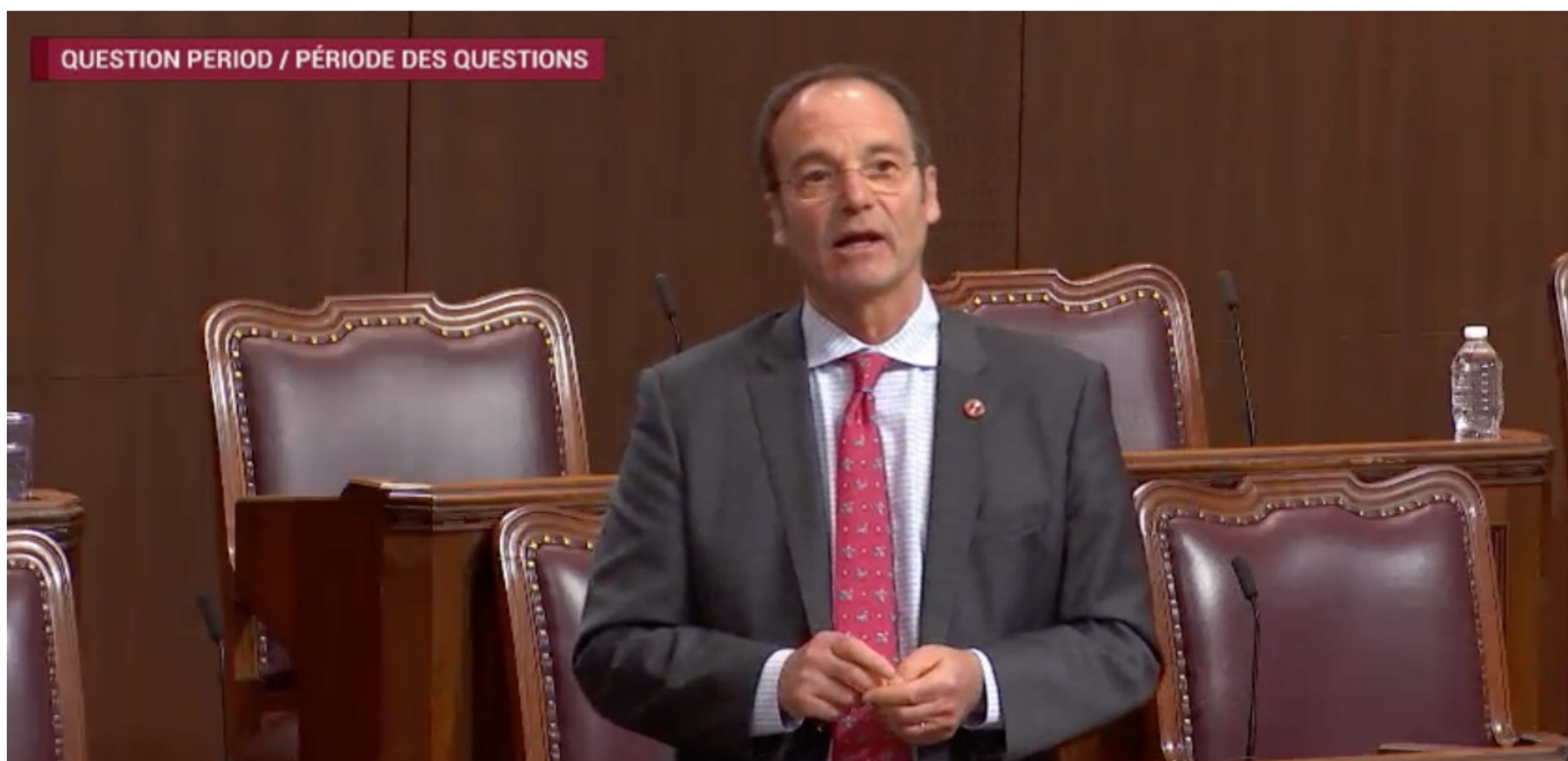
Pour qu'une personne puisse se voir exiger un remboursement, elle doit avoir sciemment prétendu qu'elle ne recevait pas la Prestation canadienne d'urgence. Il existe une faible possibilité qu'elle se soit simplement trompée, et dans ce cas, nous collaborerons avec elle pour trouver un moyen équitable qu'elle rembourse l'argent.

Question #3:

Sénateur Ngo : Les Canadiens qui s'inscrivent par l'entremise de l'Agence du revenu du Canada ont l'obligation de soumettre une nouvelle demande après chaque période de quatre semaines, tandis que ceux qui s'inscrivent par l'entremise de Service Canada doivent soumettre une nouvelle demande à la quinzaine. C'est donc dire que les étudiants qui présenteront une demande de Prestation canadienne d'urgence pour étudiants pourront s'inscrire pour n'importe quelle période de quatre semaines, pourvu qu'elle touche les mois de mai à août. Cependant, le projet de loi C-15 ne précise pas si les étudiants auront l'obligation de présenter une nouvelle demande pour chacune des périodes de quatre semaines. Les étudiants auront-ils l'obligation de s'inscrire à nouveau?

Mme Qualtrough : Oui, tout à fait, ils seront obligés de le faire. En vous inscrivant par l'entremise de Service Canada, si vous êtes bénéficiaire de la Prestation canadienne d'urgence pour étudiants dans le système d'assurance-emploi, vous avez l'option de soumettre une demande à la quinzaine ou aux quatre semaines. Dans certains cas, les bénéficiaires qui s'inscrivent auprès de Service Canada peuvent seulement présenter une demande aux quatre semaines. Cependant, parce qu'ils étaient inscrits dans le système d'assurance-emploi, nous avons un peu plus de souplesse et nous pouvons leur permettre de présenter une nouvelle demande selon une fréquence plus rapprochée. Les étudiants, toutefois, devront présenter une nouvelle demande pour chaque période de quatre semaines.

Au représentant du gouvernement au Sénat, l'hon. Marc Gold:



Question #1:

Sénateur Ngo : La création du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes a été annoncée le 27 mars. Dès le départ, le seuil établi initialement présentait d'énormes problèmes, un grand nombre de petites entreprises étant laissées pour compte. La question avait été soulevée par les propriétaires de petites entreprises, d'autres parties et les médias.

J'ai posé une question au ministre Morneau le 11 avril, soit la dernière fois où il a comparu devant le Sénat. Cinq jours plus tard, le gouvernement a modifié le seuil d'admissibilité. Comme nous le savons tous, quelques jours peuvent suffire à causer beaucoup de tort à une petite entreprise, et quelques semaines encore plus.

Même avec le nouveau seuil, il reste des entreprises qui ne seront toujours pas admissibles. Je pense aux propriétaires d'entreprises qui se rémunèrent au moyen de dividendes, aux propriétaires d'entreprises familiales qui réinvestissent dans leur entreprise plutôt que de se verser un salaire ou aux entreprises dont la masse salariale est inférieure à 20 000 \$.

Le gouvernement est-il disposé à apporter d'autres changements au programme, par exemple à éliminer complètement le critère de la masse salariale, afin de permettre à ces entreprises d'être admissibles?

Sénateur Gold (représentant du gouvernement au Sénat) : Merci beaucoup de votre question.

Le gouvernement continue de travailler avec des intervenants et il reste à l'écoute afin de déterminer à la fois l'efficacité du programme et les améliorations qui pourraient y être apportées.

Au dire de tous, le programme est un succès. J'ai été informé que, en date d'hier soir, le gouvernement avait reçu plus de 85 000 demandes de subvention salariale, ce qui représente un nombre assez important. On m'a avisé que le gouvernement s'attend à recevoir près d'un million de demandes et que chacune sera vérifiée manuellement par des vérificateurs, comme il se doit.

Je le répète, il s'agit, comme dans les autres cas, d'un programme de grande envergure qui a été mis en œuvre avec une rapidité remarquable; il est donc inévitable que toutes les particularités de chaque entreprise n'aient pas nécessairement été pleinement prises en compte. Le gouvernement en a conscience et, selon ce qu'on m'a dit, il continue de s'efforcer de déterminer comment ces programmes peuvent le mieux répondre aux besoins du plus grand nombre d'entreprises et de travailleurs canadiens touchés.

Le 15 mai, le sénateur Ngo a adressé les questions suivantes:

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'hon. Marie-Claude Bibeau:

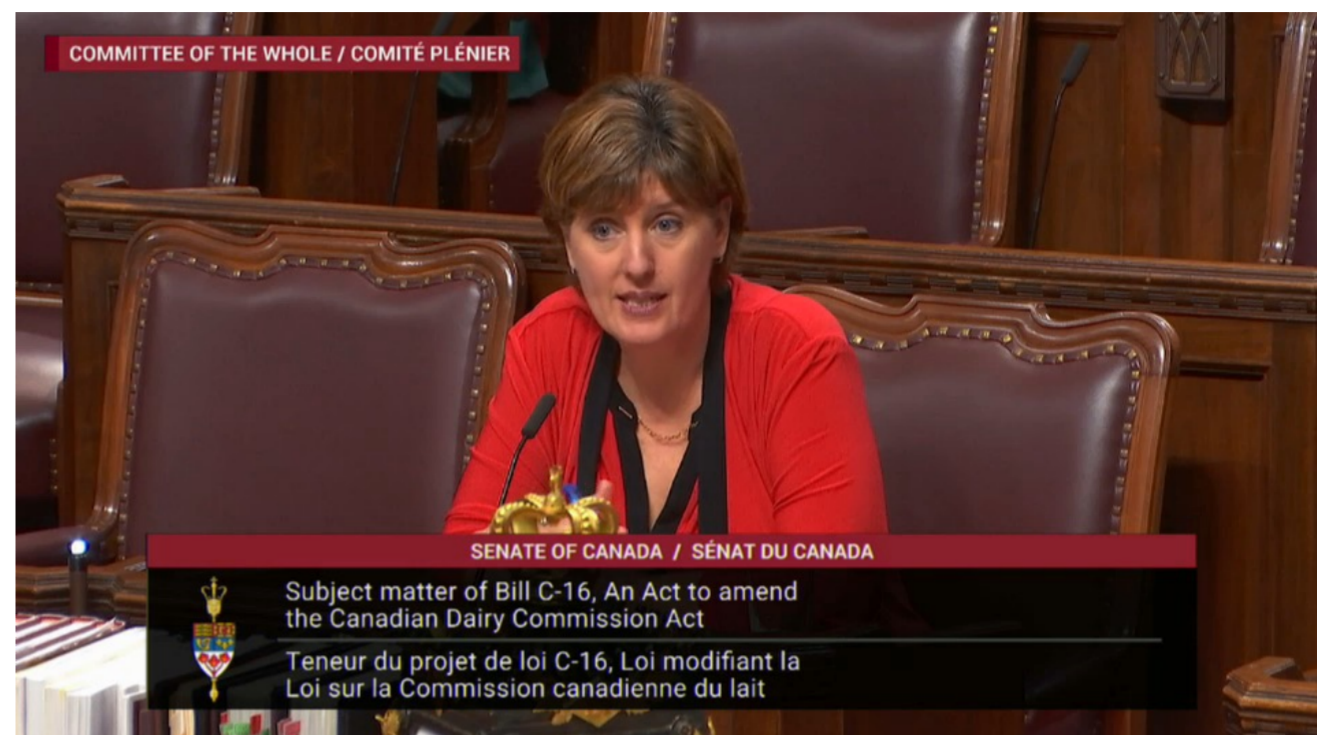
Question #1:

Sénateur Ngo : Les nouvelles mesures financières qu'a annoncées le gouvernement, la semaine dernière, pour les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont reçu un accueil mitigé, et à juste titre. Nous avons appris que certaines d'entre elles ne sont même pas de nouvelles mesures. Le plus troublant, c'est que certaines ne sont même pas liées à la COVID-19, puisqu'elles figuraient déjà dans le budget ou qu'elles comptaient parmi les promesses électorales du gouvernement. Je parle des 125 millions de dollars qui ont été annoncés une deuxième fois, mais qui avaient déjà été prévus pour le programme Agri-relance, ainsi que des 5 milliards de dollars de financement pour Financement agricole Canada, qui constituaient une promesse électorale.

Pourriez-vous expliquer aux agriculteurs, aux citoyens, aux entreprises et aux travailleurs canadiens des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui ont du mal à joindre les deux bouts pourquoi le gouvernement annonce une deuxième fois des mesures qu'il s'était déjà engagé à mettre en place avant même le début de la pandémie?

Mme Bibeau : Merci, monsieur le sénateur. Comme je l'ai dit plus tôt, au Canada, nous avons décidé il y a plusieurs années de mettre en place des programmes de gestion des risques de l'entreprise. Les agriculteurs peuvent avoir recours à ces programmes lorsqu'ils traversent une période difficile. C'est ainsi que nous avons décidé de procéder, et je crois que c'était la bonne chose à faire. Les producteurs et les agriculteurs savent qu'ils peuvent compter sur ces programmes en cas de coup dur.

QUESTIONS POSÉES PAR LE SÉNATEUR NGO



Les programmes de gestion des risques de l'entreprise comptent quatre éléments principaux : Agri-stabilité, qui soutient les agriculteurs qui subissent une baisse de revenus considérable; Agri-investissement, qui offre des comptes d'épargne en cas de mauvaise année; Agri-protection, qui appuie les agriculteurs en cas de catastrophe naturelle; et Agri-relance, qui soutient les agriculteurs aux prises avec des coûts exceptionnels. Au cours des cinq dernières années environ, le montant moyen du soutien destiné aux producteurs par l'entremise d'Agri-relance s'est élevé à 15 millions de dollars.

Dans le cadre de ce programme, nous avons annoncé le versement de 125 millions de dollars, mais ce n'est que le début. Je m'attends à ce que les provinces présentent d'autres demandes. Je pense qu'il s'agit bel et bien d'argent frais. Le gouvernement engage ainsi une somme considérable, et nous avons pris les devants alors que, en temps normal, nous attendons que les provinces nous demandent de l'aide dans le cadre du programme Agri-stabilité.

Partout au pays, nous apporterons notre contribution, qui équivaut à 60 %, et ce, peu importe si les provinces décident d'avancer les 40 % restants ou non. En temps normal, le plafond des dépenses admissibles est fixé à 70 %; nous l'avons fait passer à 90 %.

Question #2:

Sénateur Ngo : Merci de votre réponse. Je tiens à revenir sur la question du sénateur Dagenais.

Le gouvernement a demandé aux secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire le montant de l'aide financière dont ils avaient besoin pour traverser la crise. Ils ont répondu 2,6 milliards de dollars, mais le gouvernement a annoncé seulement 252 millions de dollars, ce qui est très loin de répondre à leur demande et à ce dont ils ont désespérément besoin. Vous leur avez demandé ce dont ils avaient besoin, mais vous n'avez pas écouté ou respecté ce qu'ils vous ont dit.

Mme Bibeau : J'écoute les agriculteurs tous les jours. Je le répète, nous ne pouvons pas tourner le dos au Programme de gestion des risques de l'entreprise. Chaque année, en moyenne, on accorde 1,6 milliard de dollars dans le cadre de ce programme. Je m'attends à ce que le montant soit beaucoup plus élevé cette année. Le compte d'Agri-investissement contient déjà 2,3 milliards de dollars. La semaine dernière, nous avons augmenté de 100 millions de dollars le financement accordé aux producteurs de porc et de bœuf. Nous avons également versé 77,5 millions de dollars aux transformateurs d'aliments, alors nous prenons différentes mesures.

Je le répète, j'encourage les producteurs à utiliser ces programmes pour que nous puissions cibler où sont les lacunes et qui sont ceux qui sont le plus dans le besoin.